

Nouvelles du C.P.A.S.

La carte « S » : le passeport avantages-loisirs de la Communauté française réservé aux + de 55 ans

Extrait du bulletin communal de mars 2002

Vous avez 55 ans ou plus ?
Vous disposez de temps libre pour vos loisirs ?

PROFITEZ-EN ...

Grâce à la Carte « S », vous pourrez pendant une année entière bénéficier d'avantages réservés, de réductions et d'offres exclusives négociées pour vous auprès de plus de 400 partenaires.

SIMPLE COMME BONJOUR ...

A l'entrée d'un spectacle, d'un musée, d'une attraction touristique, présentez votre carte S au responsable. La réduction vous sera immédiatement octroyée. Tous les partenaires de la Carte S ont bien en vue un autocollant de signalisation au guichet ou en un endroit visible.

DES EXEMPLES ...

- 50% de réduction au Théâtre Royal du Parc (Bruxelles) - 25% de réduction à l'Orchestre Philharmonique de Liège - 15% au Cinéma « Le Parc » à Charleroi - 10 à 20% de réduction sur l'addition au Grill des Tanneurs hors boissons à Namur.

Ceci n'est qu'une toute petite sélection parmi les 400 avantages que vous procure la Carte S.

DES INFOS A DOMICILE ...

Pour vous informer, vous recevez gratuitement, chez vous, 5 fois par an, le magazine ACTIF S, qui vous donnera tous les détails des avantages et des activités de loisirs accessibles grâce à votre Carte S.

De plus, chaque année vous parviendra un Guide Annuel complet qui regroupe tous les avantages de votre Carte. A garder à portée de main.

DEMANDER VOTRE CARTE S ...

La carte S a le format d'une carte bancaire, est personnelle et réservée aux 55 ans et plus.

Elle est accessible moyennant une cotisation de 7,44 Euros pour 12 mois d'avantages.

Les couples (ou personnes) habitant une même adresse bénéficient d'un prix de 12,39 Euros